

Ce mois-ci : je ventile mon logement

©Yann Gachet / Ville de Poitiers



Aérer son logement 10 minutes, 2 fois par jour.

Même en hiver, il est indispensable de ventiler son logement pour maintenir un air intérieur sain. Contrairement aux idées reçues, l'air intérieur est jusqu'à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Il y a un risque important de formation d'humidité et d'accumulation de pollutions : produits d'entretien, poussières, gaz carbonique, bougies, encens, tabac... Certains polluants pouvant être cancérigènes, allergènes ou provoquer de l'asthme, un renouvellement de l'air est indispensable.

La présence d'une VMC permet d'assurer une ventilation minimale nécessaire mais n'abstient pas d'ouvrir ses fenêtres 2 fois par jour. Il vaut mieux éviter d'aérer en ville lors des pics de pollution, et éteindre si possible les appareils de chauffage pendant la phase d'aération.

Les bons gestes :

- J'ouvre mes fenêtres pendant 10 minutes 2 fois par jour.
- Je nettoie régulièrement ma VMC pour qu'elle reste efficace.
- Je contacte mon conseiller info-énergie pour déterminer le meilleur système de ventilation pour mon logement.

05 49 30 20 54

infoenergie@grandpoitiers.fr